

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2022 À 18H30

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Barbizon légalement convoqué le trente et un janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TAPONAT, Maire.

<b>Etaient Présents :</b>	Mr Yves COZE, Mme Sophie SEGURA, Mr Jean-Sébastien BOUILLOT, Mr Ghislain DIDOT, Mme Catherine CHARPENTIER, Mr Frédéric VIDEAU, Mme Jana FARHAT, Mme Magalie DELLOYE, Mr Sébastien GREGOIRE, Mme Dominique GENOT, Mr Marcel BOETHAS
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	Mr Gérard BORDEAUX (mandat à Mr Yves COZE) Mr Philippe DOUCE (mandat à Mme Dominique GENOT)
<b>Absents</b>	Mme Stéphanie MARINO
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mr Yves COZE

**Conseillers** : en exercice : 15                                    présents : 12                                    votants : 14

La séance est ouverte à : 18h30  
L'ordre du jour porte sur les points suivants :

Point N°	Référence Délibérations	Objet
1	-	Compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2021
2	22/01/01	Autorisation donnée à Monsieur le maire d'engager, liquider et mandater, jusqu'au vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2021
3	22/01/02	PNR : Sollicitation d'une aide financière au titre des travaux de restauration du patrimoine immobilier non protégé au titre des monuments historiques
4	22/01/03	PNR : Sollicitation d'aide financière pour le concert de HAYDN
5	22/01/04	Tarification des prochains évènements culturels
6	22/01/05	Convention de financement : Appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires

Point N°	Référence Délibérations	Objet
7	22/01/06	Droit de voirie : Actualisation de la rubrique des terrasses et cadre esthétique
8	22/01/07	Pacte de gouvernance de la CAPF
9	22/01/08	Projet de livre sur BARBIZON : fiche technique
10	22/01/09	Recrutement d'un vacataire
11	22/01/10	Projet de jumelage avec la ville de Schwaan (Allemagne)
12	22/01/11	Comité des fêtes : convention d'objectifs
13	22/01/12	Centre de gestion : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne
14	22/01/13	SDESM : Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet
16		Questions diverses
		L'inventaire du patrimoine immobilier non protégé au titre des Monuments Historiques en 2023 de Barbizon
		Présentation de la saison printemps-été
		Présentation de la gouvernance de la CAPF

---

1

**Compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2021**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **3 décembre 2021**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité** le compte rendu précité.

---

**Arrivée de Mme Jana FARHAT à 18h35.**

2	22/01/01	<b>Autorisation donnée à Monsieur le maire d'engager, liquider et mandater, jusqu'au vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2021</b>
---	----------	--

Monsieur le Maire rappelle que l'article 15 de la loi n°88-13 du 05 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.



Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour mémoire les crédits de dépenses d'équipement du budget 2021, des virements de crédit et des décisions modificatives dépenses du chapitre 16 (remboursement du capital de la dette non compris,) s'élèvent au total à :

<b>1 539 173.80 €</b>	<b>BUDGET COMMUNAL</b>
-----------------------	------------------------

Sur la base de ces montants, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées.

Monsieur le Maire doit donc être autorisé par la présente délibération à engager, liquider et mandater, jusqu'au vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2021 dans la limite des montants suivants :

Chapitre	Compte	Crédits ouverts BP 2021	1/4 Crédits ouverts
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>22 501,00</b>	<b>5 625,00</b>
2031	Frais d'études	22 501,00	5 625,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>84 593,00</b>	<b>21 148,00</b>
204173	Autres EPL – Projets d'infrastructures d'intérêt national	84 593,00	21 148,00
Chapitre	Compte	Crédits ouverts BP 2021	1/4 Crédits ouverts
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>660 602,11</b>	<b>165 150,52</b>
21311	Hôtel de ville	12 895,43	3 223,85
21318	Autres bâtiments publics	223 528,88	55 882,22
2151	Réseaux de voirie	139 549,72	34 887,43
2152	Installations de voirie	38 820,00	9 705,00
21534	Réseaux d'électrification	126 066,00	31 516,50
21538	Autres réseaux	78 066,20	19 516,55
2183	Matériel de bureau et informatique	7 930,80	1 982,70
2188	Autres immobilisation corporelles	33 745,08	8 436,27
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>522 829,47</b>	<b>130 707,36</b>
2315	Installations matériel et outillage technique	522 829,47	130 707,36
	<b>Total des Opérations</b>	<b>198 648,22</b>	<b>49 662,02</b>
	Opérations d'équipement n°2010003 2)	3 578,88	894,72
	Operations d'équipement n° 201804 (2)	7 320,00	1830,00
	Operations d'équipement n°201805 (2)	3 000,00	750,00
	Opérations d'équipement n°202001 (2)	184 749,34	46 187,33
<b>20</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>50 000,00</b>	<b>12 500,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement (hors emprunts et dettes assimilées)</b>	<b>1 539 173,80</b>	<b>384 793,45</b>